

# Lever la malédiction des ressources

## Comment les pauvres peuvent et devraient profiter des revenus des industries extractives

*Dans les pays riches en minéraux et en hydrocarbures, il est fréquent qu'un petit nombre de sociétés privées profite de l'exploitation de ces ressources, tandis que les recettes publiques sont faibles ou mal utilisées et que les populations locales restent pauvres. La manière de lutter contre la « malédiction » des ressources naturelles consiste à partager les avantages équitablement entre les secteurs privé et public et à mieux répartir les budgets publics afin d'augmenter les dépenses dans les secteurs des soins de santé de base et de l'éducation, ce qui permettrait de lutter contre les inégalités et de créer de l'emploi pour les personnes défavorisées. La transparence et l'obligation de rendre compte sont essentielles tout au long du processus et en particulier en ce qui concerne les plans de dépenses publiques à tous les niveaux de gouvernement. Le moment est venu de mettre en place un nouveau programme juste pour les habitants pauvres des pays riches en ressources naturelles. La crise économique mondiale actuelle confère à cette démarche un caractère encore plus urgent.*

## Résumé

Pour les pays riches en minéraux et en hydrocarbures, ces ressources naturelles devraient être une source essentielle de financement pour le développement. Or, contre toute logique, dans de nombreux cas, l'exploitation de ces ressources semble être liée à la pauvreté et l'inégalité, à des services publics médiocres<sup>1</sup> et à un retard de la croissance économique.<sup>2</sup> Ce paradoxe apparent est connu sous le nom de « malédiction des ressources ».<sup>3</sup>

Certaines caractéristiques du modèle de l'exploitation extractive contribuent à expliquer ce paradoxe. D'un côté, il faut en général une quantité considérable d'investissements et de technologies étrangers pour exploiter les ressources naturelles (de nombreux pays riches en ressources n'ont pas accès à ces moyens). D'un autre côté, les revenus que tire l'État de la vente de ces ressources sur les marchés internationaux sont énormes par rapport à ceux dérivant d'autres activités de production. Ces deux circonstances, conjuguées à un faible degré de suivi public, font que les sociétés multinationales, les gouvernements des pays producteurs<sup>4</sup> et certains groupes d'intérêt à l'intérieur des pays producteurs tendent à servir leurs propres intérêts, au détriment de ceux de la majorité.

La « malédiction des ressources » est renforcée par un modèle de croissance économique basé sur des activités extractives qui, très fréquemment, ont des effets sociaux, environnementaux, financiers et institutionnels négatifs. Ils sont tous la conséquence de contrats

d'exploitation qui vont à l'encontre du bien commun et sont conclus entre les États producteurs et les sociétés multinationales. Dans nombre de cas, ce modèle a contribué à des politiques publiques déplorables et à des dépenses publiques mal ciblées ou de faible niveau dans les pays producteurs.

Une grande quantité de données montrent que de nombreux pays riches en ressources ont laissé passer des occasions de développement exceptionnelles en acceptant des contrats dommageables. Ce sont des conditions contractuelles abusives qui expliquent pourquoi le gouvernement zambien a reçu, selon les estimations, une somme d'à peine 6,1 millions de dollars US (0,61 pour cent d'un revenu total de 1 milliard de dollars) de la part Konkola Copper Mines pour l'extraction du cuivre en 2006-07. Selon les rapports, les bénéfices nets pour Konkola Copper Mines durant la même période s'étaient élevés à environ 301 millions de dollars.<sup>5</sup>

Des données fiables montrent également que parfois, les gouvernements des pays producteurs n'ont ni la capacité voulue ni la volonté politique nécessaire pour gérer les revenus issus des industries extractives en poursuivant des objectifs sociaux et en favorisant le développement de façon durable et performante. Outre les difficultés auxquelles se heurtent les gouvernements au moment de gérer des revenus instables, les pays riches en ressources naturelles sont particulièrement exposés à des problèmes tels que la corruption, le populisme, le népotisme ou le clientélisme politique, et le manque de transparence et d'obligation de rendre des comptes entravent la réalisation des objectifs de développement.

Les revenus pétroliers de l'Angola (qui représentent 80 pour cent des revenus nationaux) s'élèvent, selon les estimations, à 10 milliards de dollars par an et, ces dernières années, les prix du pétrole ont permis au pays de maintenir un des taux de croissance économique les plus élevés au monde. Or, les Angolais ordinaires n'ont pas profité du boom pétrolier : 70 pour cent de la population vivent avec moins de 2 dollars par jour<sup>6</sup>. L'organisation non gouvernementale Human Rights Watch estime qu'entre 1997 et 2002, plus de 4 milliards de dollars issus des revenus pétroliers de l'État ont « disparu » des coffres angolais, soit un montant presque égal au total des dépenses du gouvernement consacrées aux services sociaux durant la même période.<sup>7</sup>

Cette situation doit et peut changer. Pour les pays qui dépendent des industries extractives,<sup>8</sup> les revenus générés par ce secteur pourraient devenir une aubaine s'ils sont utilisés correctement. Selon les estimations d'Intermon Oxfam (Cf. Tableau 3, Annexe 2<sup>9</sup>), des pays comme l'Angola, le Tchad, le Nigéria, l'Équateur et le Venezuela pourraient utiliser leurs exportations d'hydrocarbures pour accroître considérablement leurs dépenses publiques par habitant dans le secteur de l'éducation et de la santé d'ici à 2015, en investissant quelque 20 pour cent des recettes fiscales dans l'éducation et 16 pour cent dans la santé. L'Angola, par exemple, pourrait multiplier ses dépenses dans le secteur de la santé de huit à dix fois.

Les outils fiscaux – impôts et dépenses publiques – sont les principaux instruments que les gouvernements peuvent utiliser pour améliorer la part de bénéfices revenant à l'État et, ainsi, les montants disponibles pour des usages publics. Des systèmes justes de taxation et des politiques de répartition des dépenses axées sur l'universalisation des soins de santé et l'amélioration de la qualité de l'éducation sont nécessaires dans les pays dotés d'abondantes ressources naturelles. La Bolivie a vu ses revenus dérivés du pétrole et du gaz passer de 448 millions de dollars US en 2004 à 1,531 milliard de dollars US en 2006 du fait de la redistribution des bénéfices convenue dans les contrats après 2005<sup>10</sup>, bien que les revenus dussent encore être attribués pour accroître les dépenses publiques. L'Indonésie et la Norvège sont de bons exemples de pays qui obtiennent des revenus considérables de l'extraction des ressources naturelles et dans lesquels les dépenses publiques sont alignées de façon cohérente sur les buts de développement à long terme.

Les recherches menées par Oxfam mettent en relief certains facteurs clés pour améliorer les occasions que représentent les revenus dérivant des industries extractives : moderniser les cadres juridiques et fiscaux dans les pays pauvres dotés de ressources naturelles, renégocier les contrats avec les grosses sociétés extractives et mettre en place et renforcer les systèmes de gestion financière. Ces systèmes devraient accorder la priorité à l'utilisation des revenus des industries extractives pour les dépenses sociales, ainsi que pour poser les fondations de la diversification de la production, pour la création d'emplois et pour atténuer les impacts sociaux et environnementaux de l'exploitation.

Le principe fondamental de ces politiques devrait être de promouvoir la transparence dans toute la chaîne d'approvisionnement de l'industrie extractive, depuis la signature des contrats jusqu'à la répartition des revenus, en passant par les budgets publics. La participation active de la société civile est essentielle pour assurer le suivi des origines ainsi que des utilisations des revenus dérivés de l'exploitation extractive. Il est en outre extrêmement important de disposer d'institutions publiques qui puissent soutenir ce processus de participation et être efficaces dans le contrôle, le suivi et la mise en application de ce processus.

Tout effort visant à réduire les effets négatifs des modèles extractifs doit englober ces éléments pour parvenir à améliorer le niveau de vie des populations pauvres dans les pays riches en ressources.

### **Les gouvernements des pays riches en ressources naturelles devraient :**

- Mettre en place des cadres juridiques et fiscaux pour le secteur de l'industrie extractive (IE) afin de protéger les intérêts de la population du pays. Les cadres ou contrats existants qui n'observent pas ce principe et vont à l'encontre de l'intérêt public doivent être révoqués ou amendés, afin de veiller à ce que les marchés entre les sociétés et les gouvernements nationaux soient justes.

- Adhérer à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI) et imposer une transparence maximale dans l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur, de l'octroi de licences à celui de contrats qui stipulent la part des revenus revenant au gouvernement, jusqu'au point de réinvestissement de ces revenus dans les dépenses sociales. Les gouvernements devraient en outre servir de cadre à la responsabilité et promouvoir des mécanismes de « freins et contrepoids » par l'intermédiaire des Parlements nationaux et des organisations de la société civile (OSC).
- Associer les représentants de la société civile et de la communauté à la prise de décisions sur les politiques générales relatives à l'IE.
- Publier le détail des revenus qu'ils tirent de l'IE à intervalles réguliers et éviter l'inclusion de clauses de confidentialité dans les nouveaux contrats.
- Présenter en détail l'utilisation des revenus fiscaux provenant des industries extractives à l'intérieur des budgets et plans de développement nationaux et locaux, tant à court et moyen terme (c.-à-d. pour la santé et l'éducation ou l'atténuation des impacts environnementaux dans les zones exploitées) qu'à long terme (c.-à-d. pour la diversification de la production et pour reconstruire les sources de moyens de subsistance dans les zones non exploitées). Les gouvernements doivent également garantir, aux niveaux national et sous-national, des critères d'équité dans la distribution des revenus provenant de l'IE et mettre au point des mécanismes de gestion anticycliques pour assurer la durabilité des investissements publics en cas de flux considérables, soudains ou instables.
- Établir/promulguer et mettre en œuvre des mécanismes de réglementation appropriés qui protègent les communautés touchées et mener une évaluation indépendante des impacts avant d'approuver les projets d'IE.
- Établir des mécanismes permettant aux communautés des zones touchées de participer aux décisions et en vue de protéger le droit au consentement libre, informé et préalable (CLIP).
- Promouvoir des accords avec les paradis fiscaux figurant dans les listes de l'OCDE pour la réception automatique d'informations sur les entrées de sociétés ayant des activités dans le pays.

### **Les gouvernements de pays ayant récemment découvert des ressources naturelles :**

Le modèle de production principalement basé sur les industries extractives peut nuire à un développement en faveur des pauvres, ouvert à tous et durable sur les plans social et environnemental. C'est pourquoi les gouvernements de pays ayant récemment découvert des ressources naturelles doivent évaluer attentivement les différentes options et envisager les solutions possibles autres qu'une économie extrêmement dépendante des industries extractives, en promouvant un débat national parmi tous les acteurs susceptibles d'être touchés ou d'intervenir directement. Ce débat, préalable à toute décision portant sur l'exploitation des ressources, devrait englober, au bas mot :

### **Une analyse des avantages par rapport aux coûts réels**

- Étudier les effets sociaux probables (déplacement des populations, destruction des ressources nécessaires aux moyens de subsistance) et impacts environnementaux dans les zones à exploiter.
- Analyser les conséquences possibles de la distribution des revenus entre les différentes régions, en tentant de prévoir les problèmes et en établissant des normes de redistribution avant le début des projets.
- Identifier les zones « interdites », reconnues comme ayant une importance environnementale et/ou culturelle pour la nation.

### **Analyse des mécanismes de contrôle sur la « malédiction des ressources naturelles »**

- Évaluer la qualité des systèmes de gestion financière publique et leur capacité à planifier et à gérer les revenus découlant des industries extractives (qui sont en général instables et difficiles à estimer de manière précise), en entreprenant les améliorations nécessaires avant d'initier le processus.
- Évaluer la qualité des mécanismes institutionnels et de réglementation et leur capacité pour ce qui est du contrôle de la corruption, du clientélisme et de l'opportunisme dans la sphère publique ainsi que privée et tout au long de la chaîne des activités extractives et ce, aux niveaux national et local.
- Évaluer le degré de responsabilité des acteurs non gouvernementaux (société civile, médias et autres) dans le suivi de la création et de l'exploitation des ressources publiques dérivées des industries extractives, en particulier au niveau local.

### **Analyse des occasions**

- Estimer le niveau de ressources publiques et privées qui pourraient être utilisées dans d'autres domaines de développement, ainsi que leur potentiel de création d'emplois plus durables.
- Apprécier la possibilité d'intégrer les projets extractifs dans une stratégie plus large de développement aux niveaux national et local.

### **Les organisations de la société civile devraient :**

- Revendiquer leur rôle clé de défense de l'intérêt public dans la planification, la gestion et l'utilisation des revenus des IE.
- Exiger la transparence et l'établissement de forums pour veiller à ce que le gouvernement rende des comptes sur la manière dont il dépense les revenus dérivés des industries extractives et pour surveiller le comportement du secteur privé pendant les projets d'exploration et d'exploitation. Dans ce contexte, la société civile pourrait veiller à ce que les gouvernements cherchent à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- Renforcer les alliances entre les OSC qui assurent le suivi des revenus des IE, celles qui se consacrent au suivi des budgets et les autres acteurs impliqués, comme les Parlements nationaux, les investisseurs privés progressistes et les ONG internationales.

- Renforcer leur capacité à suivre et à influencer la chaîne de valeur des IE, ainsi qu'à superviser et contrôler la fraude fiscale et les tractations potentiellement malhonnêtes. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales (Publiez Ce Que Vous Payez, le Revenue Watch Institute, l'International Budget Project) et de bailleurs de fonds comme le Département britannique pour le développement international (*Department for International Development - DFID*), l'Agence norvégienne pour la coopération au développement (NORAD), la Banque mondiale et l'EITI (fonds à bailleurs de fonds multiples) sont disposés à soutenir les OSC dans ces domaines.

### **Les pays de l'OCDE et les bailleurs de fonds internationaux devraient :**

- Promouvoir la transparence dans l'ensemble du secteur des IE et, en particulier, préconiser la transparence dans les accords entre sociétés multinationales et gouvernements des pays riches en ressources.
- Promouvoir des réglementations obligeant les sociétés qui émettent des actions dans les bourses des pays de l'OCDE à communiquer des informations – par exemple la législation relative à la transparence des industries extractives aux États-Unis (la « loi américaine » proposée).<sup>11</sup>
- Établir et appliquer des critères de transparence et de responsabilité en tant qu'entreprise pour les sociétés qu'ils soutiennent par l'intermédiaire de leurs agences de crédit à l'exportation (ACE). Ils doivent exiger que les sociétés de ce type adhèrent aux normes internationales les plus strictes dans les domaines social, humanitaire et environnemental,<sup>12</sup> qu'elles respectent et adhèrent aux lignes directrices de l'OCDE et aux normes des Nations Unies pour les sociétés multinationales, ainsi qu'à la Convention anti-corruption de l'OCDE et à la Convention des Nations Unies contre la corruption et qu'elles réfléchissent à l'éventuelle proposition d'une convention de l'OCDE sur la transparence et à la présentation de rapports pour les sociétés multinationales. Les ACE devraient mettre en place des politiques requérant la CLIP, la divulgation des paiements et des contrats, un suivi indépendant des projets et une garantie de conditions de gouvernance minimales avant de financer les projets.
- Encourager et soutenir les gouvernements des pays riches en ressources pour qu'ils puissent utiliser les revenus des IE dans le but d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et en vue d'une diversification de la production, accorder une aide via l'Aide Publique au Développement (APD) aux pays partenaires qui ont ratifié l'EITI ; établir des cadres juridiques et fiscaux justes ; lutter contre la corruption et faire preuve d'un engagement à améliorer les systèmes financiers publics et à promouvoir un système de « freins et contrepoids » au moyen de mécanismes formels et informels (Parlements et OSC). Les bailleurs de fonds doivent soutenir des programmes visant à améliorer la capacité à gérer les ressources publiques, par exemple, comme l'établissent les principes de la Déclaration de Paris pour les fonds

d'APD.<sup>13</sup>

- Soutenir des programmes qui visent à renforcer la capacité des gouvernements à assurer le suivi des contrats existants et à percevoir des taxes de manière efficace.
- Soutenir les Parlements nationaux et les OSC qui travaillent aux niveaux local, national ou international pour les aider à promouvoir une gestion rigoureuse des revenus des IE, dans le cadre d'une véritable mise en œuvre de l'EITI.
- Promouvoir un niveau minimum de taxation sur toutes les industries extractives qui garantisse que les pays conservent une part importante des bénéfices obtenus pour l'avenir de leurs citoyens.
- Promouvoir et soutenir un débat national afin d'analyser les impacts avant de se lancer dans des projets extractifs dans des pays non dépendants.

### **Le secteur privé devrait :**

- Adhérer aux normes internationales les plus strictes dans les domaines social, humanitaire et environnemental. Il devrait accueillir positivement et appliquer les lignes directrices de l'OCDE et les normes de l'ONU pour les sociétés multinationales, ainsi que la Convention anti-corruption de l'OCDE et la Convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi que les nouvelles conventions/initiatives possibles qui pourraient être mises en place.
- Accepter de faire preuve de transparence dans les négociations des contrats. Renoncer à l'inclusion de clauses de confidentialité dans les contrats.
- Accepter des termes équitables dans les accords, au lieu de profiter de leur propre capacité de négociation avec des États fragiles pour s'assurer d'en tirer des avantages disproportionnés et injustes.
- Publier ses paiements pour l'accès aux ressources sur une base individuelle, pour chaque pays et pour chaque projet et mettre en œuvre des arrangements contractuels et d'octroi de licence transparents.
- Faire preuve d'un engagement en faveur du respect des droits de l'homme et des principes du développement durable et maintenir un dialogue respectueux avec les communautés. Conformément à cet engagement, entreprendre des évaluations des effets sur les droits de l'homme et l'environnement et établir des dispositifs de réclamation et de réparation.
- Divulguer les informations importantes sur les incidences et les avantages des IE, appliquer des mesures d'atténuation des effets et indemniser correctement les communautés qui subissent des dommages physiques et économiques.

### **Les institutions financières internationales (IFI) devraient s'engager à entreprendre les actions suivantes :**

- La Banque mondiale devrait soutenir l'élaboration de stratégies

visant à réduire progressivement la dépendance économique des pays en développement par rapport aux industries extractives. Elle devrait développer plus avant d'autres mesures concernant les exigences communes pour ces pays, afin de veiller à ce que les ressources nationales soient investies judicieusement dans une politique sociale durable.

- La Banque mondiale et le FMI devraient promouvoir des politiques propices à la réalisation des OMD, y compris le recours à des taxes justes sur les industries extractives et l'amélioration de la gestion publique.
- La Banque mondiale et le FMI ne devraient pas accepter les projets extractifs comme étant le « modèle de développement » et ne devraient encourager et aider les projets extractifs des pays pauvres que si leur impact positif et durable sur l'atténuation de la pauvreté et l'absence de dégâts environnementaux connexes sont clairement démontrés.
- La Banque mondiale doit faire de la réduction de la pauvreté une priorité par rapport aux intérêts des pays producteurs, des grandes sociétés et des pays développés lorsqu'elle se trouve confrontée à des conflits d'intérêt potentiels futurs.
- Les banques régionales de développement devraient mettre en place des dispositifs de divulgation des paiements pour les projets, comme le fait actuellement la Société financière internationale (IFC).
- Les IFI devraient mettre en place des politiques générales exigeant le CLIP, la divulgation des paiements et des contrats, le suivi indépendant des projets et une garantie de conditions de gouvernance minimales avant d'accepter de financer des projets.

#### **Autres institutions :**

- Les blocs économiques régionaux pourraient avoir un rôle clé à jouer au moment de garantir des contrats justes pour les pays concernés, en renforçant leur pouvoir de négociation.
- En particulier, les institutions panafricaines comme la Commission de l'Union africaine et le Parlement panafricain peuvent jouer un rôle intéressant en termes d'obligation de rendre des comptes à travers des mécanismes d'examen par les pairs, ce qui contribuerait à garantir la responsabilité des gouvernements nationaux.

# Notes

- <sup>1</sup> Il a également été démontré que le rapport inverse entre des ressources naturelles abondantes et le développement économique est lié à des indicateurs de pauvreté de moins en moins bons, à des systèmes de santé fragiles, à la mortalité infantile et à un faible niveau d'éducation (Karl 2007).
- <sup>2</sup> Entre 1970 et 1993, le développement économique et social dans les pays manquant de ressources naturelles a été quatre fois plus rapide que dans les pays riches en ressources et disposant d'un revenu public deux fois plus important (Auty, 1997). Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale concluent de leurs propres expériences que les pays qui dépendent le plus des industries extractives affichent les pires résultats en termes de développement et de croissance économique (Gary, 2003).
- <sup>3</sup> Dans les publications économiques en général, l'expression « malédiction des ressources » est employée pour désigner l'effet négatif sur le développement et la croissance économique de la dépendance économique envers les ressources naturelles.
- <sup>4</sup> « Seuls les acteurs mondiaux et d'Etat importants et puissants peuvent entrer dans le jeu du pétrole. Seuls ceux qui contrôlent le pouvoir politique peuvent garantir l'occasion de gagner de l'argent grâce au pétrole et seuls ceux qui bénéficient de cette possibilité peuvent fournir les revenus permettant de maintenir les régimes au pouvoir. » (Gary et Lynn 2003)
- <sup>5</sup> Action for South Africa (ACTSA), Christian Aid et Scottish Catholic International Aid Fund (SCIAF) (2007). In « Undermining development? Copper mining in Zambia ». [www.actsa.org/Pictures/Uplimages/pdf/Undermining development report.pdf](http://www.actsa.org/Pictures/Uplimages/pdf/Undermining%20development%20report.pdf)
- <sup>6</sup> PNUD, 2008. Rapport sur le développement humain 2008. PNUD
- <sup>7</sup> Human Rights Watch (2004) In « Some Transparency, No Accountability: The Use of Oil Revenue in Angola and Its Impact on Human Rights », [www.hrw.org/en/reports/2004/01/12/some-transparency-no-accountability](http://www.hrw.org/en/reports/2004/01/12/some-transparency-no-accountability)
- <sup>8</sup> Dans le contexte de ce rapport, un pays dépend économiquement du pétrole ou des minéraux (industries extractives) lorsqu'il a comme principale source de recettes publiques le produit de la vente de ces ressources sur le marché interne. Selon la Banque mondiale, un pays dépend du pétrole ou des minéraux lorsque la part des industries extractives dans le total des exportations d'un pays dépasse 35%.
- <sup>9</sup> Les calculs se basent sur les recettes fiscales prévues en 2015 provenant de la vente de pétrole et de dérivés du pétrole sur le marché international. Les recettes fiscales sont calculées comme le produit d'un pourcentage des revenus des exportations, après déduction de la consommation nationale interne (prix des ventes internationales multiplié par la quantité produite moins les quantités de pétrole et de dérivés du pétrole destinées à la consommation nationale).
- <sup>10</sup> Source : CEDLA, sur la base des chiffres officiels de l'« Unidad de Política Fiscal » du gouvernement bolivien. [www.cedla.org](http://www.cedla.org)
- <sup>11</sup> La loi Extractive Industries Transparency Disclosure (EITD) Act (S. 3389) aux États-Unis. [www.publishwhatyoupay.org/en/resources/senate-hearings-natural-resources-highlight-need-extractive-industries-transparency-legisl](http://www.publishwhatyoupay.org/en/resources/senate-hearings-natural-resources-highlight-need-extractive-industries-transparency-legisl)
- <sup>12</sup> Par exemple, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de septembre 2007 et la Convention 169 de l'OIT.
- <sup>13</sup> Engagement international relatif à l'efficacité de l'aide. Les pays donateurs et les membres qui ont signé l'accord ont établi des objectifs pour 12 indicateurs. L'indicateur 5-A stipule que les bailleurs de fonds utiliseront et donc contribueront à renforcer les structures de gestion des finances publiques dans le pays bénéficiaire afin de canaliser les apports de l'aide internationale.

© Oxfam International décembre 2009

Ce document a été rédigé par Deborah Itriago avec l'aide d'Alejandra Machín, sur la base d'une première version préliminaire préparée par Isabel Kreisler. Oxfam remercie Gonzalo Fanjul, Jaime Atienza, Belén Diaz, Marc Ninerola, Rocío García, Samuel Odiba, Ariel Perez, Soumaine Adoum, Maria Dolores López, Keith Slack, Ian Gary, Verónica Hernández, Isabel Tamarit, Sasja Bökkerink, Max Lawson, Caroline Pearce, Andrew Hartwich, Javier Aroca, Gerard Steehouwer, Ibrahima Aidara et Anna Coryndon de l'assistance qu'ils ont apportée à la production de ce document. Il fait partie d'une série de rapports écrits en vue de contribuer au débat public sur des questions de politique générale en matière de développement et d'assistance humanitaire.

Le texte peut être utilisé gratuitement à des fins de plaidoyer, de campagnes, d'éducation et de recherche, à condition que la source soit citée dans son intégralité. Le titulaire des droits d'auteur demande que toute utilisation de ce type lui soit signalée, à des fins d'évaluation de l'impact. Pour le copier dans d'autres contextes ou pour le réutiliser dans d'autres publications, ou encore pour le traduire ou l'adapter, l'autorisation préalable devra être obtenue et un paiement devra éventuellement être versé. Veuillez envoyer un e-mail à [publish@oxfam.org.uk](mailto:publish@oxfam.org.uk)

Pour obtenir un complément d'information sur les questions soulevées dans ce document, veuillez envoyer un e-mail à [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org).

Les informations contenues dans la présente publication sont correctes au moment de la mise sous presse.



**Oxfam International**      [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

Oxfam International est une confédération de 14 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam America ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org)), Oxfam Australia ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au)), Oxfam-in-Belgium ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be)), Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca)), Oxfam France - Agir ici ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org)), Oxfam German ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de)), Oxfam GB ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk)), Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk)), Intermon Oxfam ([www.intermonoxfam.org](http://www.intermonoxfam.org)), Oxfam Ireland ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org)), Oxfam New Zealand ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz)), Oxfam Novib ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl)), Oxfam Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca)), et Oxfam Mexico ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org))

Les organisations suivantes, actuellement membres observateurs d'Oxfam International, travaillent vers une possible affiliation complète :

Oxfam India ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org))

Oxfam Japan ([www.oxfam.jp](http://www.oxfam.jp))

L'organisation suivante est liée à Oxfam International :

Bureau de Campagne d'Oxfam International et d'Ucodep (Italie)

E-mail: [ucodep-oi@oxfaminternational.org](mailto:ucodep-oi@oxfaminternational.org)

Pour plus de renseignements, veuillez téléphoner ou écrire à l'une des agences ou rendez-vous sur le site Web [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

E-mail : [advocacy@oxfaminternational.org](mailto:advocacy@oxfaminternational.org)